



Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2024

Présents :

- Cédric LEROY
- Chloé ANDRAULT STAVRAKELIS
- Philippe BLOT
- Nicolas SEYNAEVE
- Oriane SOUBIROU
- Fouzia TAHAR-CHAOUCH
- Jean-Jacques FLAHAUT

Ordre du jour :

- Point et débat sur l'Équipe Jeunes Espoirs Ligue (EJEL)

Différents axes proposés :

Annexe 1 : Propositions PPR - EJEL 2024-2025

Annexe 2 : Hypothèses pour l'EJEL 2025

Actuellement, l'EJEL est proposée aux jeunes des catégories U8 à U16. Il est décidé de restreindre au niveau des catégories U8 à U14.

Aussi, les groupes étant actuellement de 8 jeunes, il a été décidé de faire 4 groupes de 6 jeunes réparti.e.s par classement élo et/ou âge.

Nous envisageons une quinzaine de cours en visioconférence d'une durée d'une (1) heure chacun.

Il a été choisi de passer la rémunération des entraîneurs à 600€ (800€ avec un statut auto-entrepreneur) pour la mission soit 40€ par heure.





Actuellement, la constitution de l'EJEL se fait aux alentours de février, à la suite des championnats de Ligue jeunes. Nous souhaitons que la sélection se fasse dès la fin des championnats départementaux afin de pouvoir mieux préparer le championnat de France.

Le comité directeur aspire à une mise en route du programme EJEL fin novembre / début décembre.

Nous souhaitons, dans la mesure du possible, respecter la parité au sein des groupes et donc de l'équipe.

Nous savons qu'il est important d'améliorer les critères de sélection pour les années suivantes : assiduité aux cours, participation aux championnats départementaux obligatoire, ...

Afin de garder une cohérence, nous désirons garder une mixité départementale : soit avoir un (1) représentant de chaque département dans les groupes de travail de l'EJEL et deux (2) pour le département du 59 (le champion et la championne) car il s'agit du département avec le plus grand nombre de licencié.e.s.

Décisions :

Nous voulons garder une mixité départementale avec un (1) jeune qui représente son département dans chaque groupe et deux (2) pour le 59 où il y a le plus grand vivier de licencié.e.s de la région.

Il est décidé de réaliser une commission après les championnats départementaux composés des membres du comité directeur afin de statuer sur les jeunes à qui proposer d'intégrer l'EJEL 2025.

Nous espérons des retours pour le 30 novembre 2024 au plus tard afin de pouvoir relancer et/ou proposer à d'autres jeunes d'intégrer l'EJEL 2025.

Un appel à candidatures pour les entraîneurs devra être réalisé dans les meilleurs délais.

Les débats étant terminés, la réunion est clôturée.

Cédric LEROY
Président

ANDRAULT STAVRAKELIS Chloé
Secrétaire





Annexe 1 :

Proposition d'organisation
Equipe Jeunes Espoirs Ligue HDF
Plan de Performance Régional

4 Entraîneurs

4 groupes de 6, soit 24 jeunes sélectionnés en EJEL

1 groupe U8

1 groupe U10

1 groupe U12

1 groupe U14

15 séances en Visio d'une heure effective au minimum

Soit un total de 15 heure effectif au minimum

Rémunération des entraîneurs : 600 € (soit 40€/h)

Critères de composition de l'équipe Jeunes Hauts-de-France

Champions/Championne départemental et/ou vice-champions/vice-championne

U08 : 6 joueurs

U10 : 6 joueurs

U12 : 6 joueurs

U14 : 6 joueurs

Dans la mesure du possible : respecter la parité H/F

Dans la mesure du possible : un (une) jeune de chaque Zid





Si les effectifs le permettent : au moins un jeune de chaque département dans chaque groupe
Le 6^{ème} étant systématiquement du Nord

Si, en U8, un département n'a pas de jeune concerné, alors la place revient aux autres départements, selon l'ordre prioritaire suivant : 62 – 02 – 60 – 59 – 80

Si, en U10, un département n'a pas de jeune concerné, alors la place revient aux autres départements, selon l'ordre prioritaire suivant : 59 – 60 – 02 – 62 – 80

Si, en U12, un département n'a pas de jeune concerné, alors la place revient aux autres départements, selon l'ordre prioritaire suivant : 60 – 62 – 02 – 59 – 80

Si, en U14, un département n'a pas de jeune concerné, alors la place revient aux autres départements, selon l'ordre prioritaire suivant : 02 – 80 – 59 – 62 – 60

La proposition d'intégrer l'équipe Jeunes HDF pourra être déclinée ; dans ce cas, la place sera proposée aux joueurs suivants dans la liste des classements par catégories / par Zid

Engagement des parents à ne pas licencier l'enfant ailleurs que dans un club de la ligue HDF sur au moins deux saisons (en plus de celle en cours) !

Engagement des clubs (ou des parents, à voir par chaque club concerné) à contribuer financièrement à l'entraînement de leur enfant, à hauteur de 60 € (soit 10% par enfant du coût pour chaque entraîneur)

Contrôle de l'assiduité de l'enfant aux séances d'entraînement (des absences répétées non justifiées ou un manque flagrant de motivation peuvent entraîner une radiation de l'équipe et laisser la place à un autre candidat plus volontaire !)

Evaluations des parents et de l'entraîneur seront faites en cours de saison et en fin de session EJEL

Déterminer les rythmes et modalités d'entraînement en accord tripartite entre la Ligue (commission jeunes et comité directeur) ; l'entraîneur ; le joueur (et ses tuteurs légaux)

Etablir un courrier d'information (et de confirmation d'engagement) aux parents (tuteurs légaux de l'enfant)





Ligue
Hauts-de-France
des Échecs

Siège social : 24 Avenue Jean Jaurès 02300 Chauny
N° déclaration préfecture : W594007804
Siret : 822 874 970 00020
ehdf.fr

Valider un calendrier de déploiement et de mise en œuvre pour chaque groupe, par chaque entraîneur

Valider les contrats avec les entraîneurs dès que possible !



FFE Fédération
Française
des Échecs



L'INTELLIGENCE DU JEU
L'ÉMOTION DU SPORT



Annexe 2 :

Hypothèses pour l'Équipe Jeunes Espoirs de la Ligue - Saison 2025

Il convient d'abord d'identifier les deux temps principaux pour le dispositif :

- Le moment du championnat de France jeunes
- Tout ce qui se fait en dehors du championnat

Au Championnat de France

- Présence sur place de 3 entraîneurs dédiés à la Ligue pour accompagner les jeunes, préparer les parties le matin et analyser les parties ensuite.
- Transmission d'un QR code pour que les parents puissent remplir un questionnaire de satisfaction en ligne.

En dehors du Championnat de France

4 groupes de 6 joueurs de chaque catégorie de U8 à U14, soit 4 entraîneurs.
Séances en visio pour l'équivalent de 15h par groupe.
Rémunération des entraîneurs : 600€ (40€/h)

Il faut déterminer la fréquence des visios pour l'année de qualification des jeunes concernés.

Hypothèse 1 : 15h entre le championnat de Ligue et le championnat de France

Hypothèse 2 : 10h entre le championnat de Ligue et le championnat de France + 5h après le championnat de France





Ligue
Hauts-de-France
des Échecs

Siège social : 24 Avenue Jean Jaurès 02300 Chauny
N° déclaration préfecture : W594007804
Siret : 822 874 970 00020
ehdf.fr

Hypothèse 3 : 8h entre le championnat de Ligue et le championnat de France + 4h après le championnat de France + 3h en début de saison suivante avant les championnats départementaux

Dans la mesure du possible, adapter les propositions à chaque département pour chaque catégorie.



Pour le 59, proposer à la meilleure fille et au meilleur garçon.



FFE Fédération
Française
des Échecs

L'INTELLIGENCE DU JEU
L'ÉMOTION DU SPORT